

<b>Nom du produit :</b>	DÉCAPANT INDUSTRIEL	<b>Date de création/révision :</b>	02.07.13 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000024_2_20130702	<b>Remplace :</b>	BDS000024_20111109

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**DÉCAPANT INDUSTRIEL**  
Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe bvba**  
Touwslagerstraat 1  
9240 Zele  
Belgium  
Tel.: +32(0)52/45.60.11  
Fax.: +32(0)52/45.00.34  
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Asemanrinne 13, 08500 Lohja	+358/(19)32.921	+358/(19)383.676
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303.0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptongatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



<b>Nom du produit :</b>	DÉCAPANT INDUSTRIEL	<b>Date de création/révision :</b>	02.07.13 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000024_2_20130702	<b>Remplace :</b>	BDS000024_20111109

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Physique:</b>	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
<b>Santé:</b>	Non-classifié
<b>Environnement:</b>	Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Autres dangers :</b>	Aucun(e)

### Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

<b>Santé:</b>	Non-classifié
<b>Physique:</b>	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
<b>Environnement:</b>	R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Pictogramme(s) de danger:



<b>Mention d'avertissement:</b>	Danger
<b>Mention(s) de danger:</b>	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
<b>Informations additionnelles sur les dangers:</b>	Aucun(e)

### 2.3. Autres dangers

Aucun(e)

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances



<b>Nom du produit :</b>	DÉCAPANT INDUSTRIEL	<b>Date de création/révision :</b>	02.07.13 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000024_2_20130702	<b>Remplace :</b>	BDS000024_20111109

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
méthylal	109-87-5	203-714-2	25-50	F	11	B
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	204-065-8	25-50	F+	12	A
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	200-578-6	5-10	F	11	B
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)(benzène<0.1%)	64742-94-5	918-811-1	1-5	Xn,N	51/53-65-66-67	
méthanol	67-56-1	200-659-6	<3	F,T	11-23/24/25-39/23/24/25	A
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	<1	F,Xi	11-36-67	B

#### Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
oxyde de diméthyle; éther méthylique	01-2119472128-37	115-10-6	204-065-8	25-50	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	A
éthanol; alcool éthylique		64-17-5	200-578-6	5-10	Flam. Liq. 2	H225	B
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)(benzène<0.1%)	01-2119463583-34	64742-94-5	918-811-1	1-5	STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H336,H304,H411	
méthanol		67-56-1	200-659-6	<3	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1	H225,H331,H311,H301,H370	A
propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200-661-7	<1	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B

#### Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<b>Inhalation :</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin



<b>Nom du produit :</b>	DÉCAPANT INDUSTRIEL	<b>Date de création/révision :</b>	02.07.13 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000024_2_20130702	<b>Remplace :</b>	BDS000024_20111109

Laisser à jeun.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Informations générales :</b>	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes



<b>Nom du produit :</b>	DÉCAPANT INDUSTRIEL	<b>Date de création/révision :</b>	02.07.13 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000024_2_20130702	<b>Remplace :</b>	BDS000024_20111109

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Mettre dans un récipient approprié

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques  
L'équipement devra être mis à la terre  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Assurer une ventilation adéquate  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé  
Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm



<b>Nom du produit :</b>	DÉCAPANT INDUSTRIEL	<b>Date de création/révision :</b>	02.07.13 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000024_2_20130702	<b>Remplace :</b>	BDS000024_20111109

propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
méthylal	109-87-5	VME	1000 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
		VLE	250 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
méthylal	109-87-5	VME	1000 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	500 ppm
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
méthylal	109-87-5	VME	1000 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
		VLE	5000 ppm
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
		VLE	1000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Procédures d'ordre technique :</b>	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
<b>Protection individuelle :</b>	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
<b>inhalation :</b>	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX)
<b>la peau et les mains :</b>	Porter des gants (alcool de polyvinyle)
<b>les yeux :</b>	Porter des lunettes.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.
<b>Consumer exposure protection:</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.



<b>Nom du produit :</b>	DÉCAPANT INDUSTRIEL	<b>Date de création/révision :</b>	02.07.13 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000024_2_20130702	<b>Remplace :</b>	BDS000024_20111109

EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide en aérosol avec propulseur DME.
<b>couleur :</b>	Blanc.
<b>odeur :</b>	Solvant.
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non connu.
<b>Point d'éclair :</b>	< 0 °C (en vase clos)
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	Non connu.
<b>limite inférieure :</b>	Non connu.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non connu.
<b>Densité relative :</b>	0.92 g/cm <sup>3</sup> (à 20°C).
<b>Hydrosolubilité :</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Auto-inflammabilité :</b>	> 200 °C
<b>Viscosité :</b>	700-1500 (thixotropie) mPa.s (@ 20°C).

### 9.2. Autres informations

**COV:** 785 g/l

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles



<b>Nom du produit :</b>	DÉCAPANT INDUSTRIEL	<b>Date de création/révision :</b>	02.07.13 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000024_2_20130702	<b>Remplace :</b>	BDS000024_20111109

Agent comburant fort

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

CO,CO2

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
<b>Contact avec la peau :</b>	Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite
<b>Contact avec les yeux :</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut entraîner irritation.

**Donnés toxologiques :**

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)(benzène<0.1%)	64742-94-5	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Donnés ecotoxologiques:**

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LC50 fish	> 100 mg/l
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algae	> 1000 mg/l
		LC50 fish	> 1000 mg/l



**Nom du produit :** DÉCAPANT INDUSTRIEL  
**Ref.Nr.:** BDS000024\_2\_20130702  
**Date de création/révision :** 02.07.13 Version : 2.0  
**Remplace :** BDS000024\_20111109

		EC50 daphnia	> 1000 mg/l
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)(benzène<0.1%)	64742-94-5	IC50 algae	> 10 mg/l
		LC50 fish	2-5 mg/l
		EC50 daphnia	3-10 mg/l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

## 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Produit :** Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.  
Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

**Réglementations nationales :** La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS



<b>Nom du produit :</b>	DÉCAPANT INDUSTRIEL	<b>Date de création/révision :</b>	02.07.13 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000024_2_20130702	<b>Remplace :</b>	BDS000024_20111109

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe: 2.1  
ADR/RID - Code de classification:5F

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage: Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non  
IMDG - Marine pollutant: No  
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR/RID - Code tunnel: (D)  
IMDG - Ems: F-D, S-U  
IATA/ICAO - PAX: 203  
IATA/ICAO - CAO: 203

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.  
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.  
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
Directive 99/45/CE  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnels: rubrique:	605: Aldéhydes, furfurals, 606: Cétones, benzoquinone

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**CRC Industries Europe bvba**

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium  
Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

10 / 11

<b>Nom du produit :</b>	DÉCAPANT INDUSTRIEL	<b>Date de création/révision :</b>	02.07.13 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000024_2_20130702	<b>Remplace :</b>	BDS000024_20111109

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 16: Autres informations

\*Explication des phrase de risques:

R11: Facilement inflammable.  
R12: Extrêmement inflammable.  
R36: Irritant pour les yeux.  
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
R23/24/25: Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R39/23/24/25: Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

\*Explication des mentions de danger:

H220 : Gaz extrêmement inflammable.  
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H301 : Toxique en cas d'ingestion.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H311 : Toxique par contact cutané.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 : Toxique par inhalation.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

